

vosre budget, le fait de noter vos achats à crédit ne vous avancerait pas à grand chose.

Le premier objectif du Comité est le mieux-être des consommateurs canadiens. Un usage plus réfléchi du crédit y contribuerait certainement ou, vu sous un autre angle, aiderait à atténuer les difficultés financières de plusieurs.

Pour bien user du crédit, il faut d'abord utiliser l'information. Une partie de celle-ci, comme le revenu prévu à court terme, par exemple, est de nature personnelle; le reste, comme les frais d'utilisation des diverses cartes, a un caractère objectif. Le présent rapport ne fait évidemment état que de l'information objective et vise à l'améliorer.

Mais l'information est une denrée chère qui, lorsqu'on ne s'en sert pas ou que sa présentation ne permet pas de s'en servir, coûte plus cher qu'elle ne rapporte. Il ne suffit pas de dire simplement qu'il faut plus d'information. Celle-ci doit être non seulement disponible, mais facile à obtenir et à comprendre.

Les consommateurs et les associations qui les représentent doivent prendre une part active à ce processus. L'information sur les cartes de crédit fait partie d'un ensemble beaucoup plus grand de données sur le crédit en général et d'autres variables économiques, et elle va des air avec l'objectif de l'information permanente des consommateurs et, partant, de leur mieux-être.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent sont censées s'appliquer à toutes les cartes, de crédit ou d'achat, émises au Canada. On trouvera dans la publication «Coût d'utilisation des cartes de crédit», produite régulièrement par le ministère des Consommateurs et des Sociétés, des exemples de cartes. Bien entendu, les recommandations ne visent pas uniquement les cartes mentionnées dans cette publication.

- 1. Que le ministère des Consommateurs et des Sociétés commande des études complémentaires qui lui permettront de juger de la popularité et de l'utilité des documents qu'il produit sur les cartes de crédit et que les conclusions de ces études soient mises à la disposition du Comité.**
- 2. Que dans les formules de demande de carte de crédit et dans tout document publicitaire, les organismes émetteurs donnent tous les détails voulus sur les coûts d'utilisation de leur carte et qu'ils y indiquent au**